



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 103325

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'utilisation des battes de baseball par des jeunes voyous, comme armes, dans les quartiers difficiles. En effet, il apparaît que de nombreuses bandes de délinquants ont pris l'habitude de se doter de ces battes, en se faisant passer pour des sportifs, de cette activité pourtant très peu répandue en France. Ces battes sont alors utilisées, comme des quasi-matraques, pour affronter d'autres bandes, prétextant en cas de perquisitions ou de contrôles de police, qu'il s'agit uniquement de matériels de sports autorisés car non considérés comme des armes catégorisées. Il conviendrait donc de mieux cerner l'utilisation de ces battes de base-ball et de les interdire pour des jeunes non licenciés dans cette discipline sportive. Cette particularité ayant été constatée par de nombreux policiers mériterait donc de recevoir une réponse nationale adaptée prenant en compte cette dangerosité. Il lui demande donc s'il compte répondre à cette constatation sur les battes de base-ball.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103325

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9509